

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/COM.10/L.281

24 avril 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION DE M. LAURENTINO ULECHONG, MEMBRE DE LA
LEGISLATURE DES PALAOS, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS
TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

LEGISLATURE DES PALAOS
P.O. Box 8
Koror, Palaos
Iles Carolines occidentales
96940

Le 27 mars 1980

Monsieur Kim B. Batcheller
Administrateur par intérim du District
District des Palaos
Koror, Palaos 96940

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que vous avez adressée le 20 mars 1980 à notre président, M. Tosiwo Nakamura (dont copie ci-jointe), au sujet de la résolution No 007 de la Chambre des représentants élus, qui prie le Haut Commissaire pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique de désigner une nouvelle équipe d'action civique pour entreprendre un projet de construction routière dans la municipalité de Ngaraard.

Etant l'un des deux représentants de Ngaraard à la septième Législature des Palaos et le principal auteur de la résolution en question, je suis extrêmement déçu par votre recommandation au Haut Commissaire tendant à ce qu'il fasse échouer l'objectif de la résolution et n'envoie pas d'autre équipe d'action civique aux Palaos pour la construction de routes dans la municipalité de Ngaraard. Votre recommandation négative se fonde, selon votre lettre, sur l'absence apparente de prévisions de dépenses ou d'une étude de faisabilité concernant le projet. Cependant, vous déclarez avoir prié le personnel du développement communautaire, "en collaboration avec les Sea Bees (bataillons de construction du Génie maritime des Etats-Unis), de procéder à une estimation officielle du coût d'achèvement du projet" et vous ajoutez : "Officieusement, les Sea Bees ont estimé que le projet coûterait plus d'un million de dollars E.-U."

En fait, à la date de la présente lettre, ladite équipe conjointe d'enquête, composée de M. John Hancock, ingénieur du développement communautaire, et de représentants de l'équipe d'action civique, a été envoyée sur place pour procéder à une enquête sur les projets de construction routière non seulement dans la municipalité de Ngaraard mais aussi dans celle de Ngarchelong. Il m'est difficile de comprendre pourquoi vous recommandez de ne pas envoyer un autre contingent de l'équipe d'action civique aux Palaos au moment où l'estimation du coût du projet dont il devait être chargé est en cours. De plus, j'apprends que le Comité de coordination des équipes d'action civique n'a pas connaissance de la demande contenue dans la résolution No 007 et n'a pas été consulté à ce sujet. On pourrait penser que le rôle du Comité de coordination est d'examiner les mérites de demandes de ce genre concernant des projets de travaux avant qu'une décision soit prise sur le point de demander ou non les services d'une équipe d'action civique.

L'argument selon lequel, du fait qu'il n'existe pas de prévisions de dépenses pour le projet de construction routière de Ngaraard, une équipe d'action civique ne doit pas être demandée pour exécuter ce projet me paraît sans fondement. Tout d'abord, le projet de construction routière de Ngaraard a été entrepris en 1978 et 100 000 dollars E.-U. ont été affectés à cette fin par prélèvement sur les fonds du Département du logement et de l'urbanification (HUD). Des chiffres de travail ont dû être calculés pour la mise en train du projet et pourraient sans doute être mis à jour et revus pour que la construction du projet puisse reprendre. J'ai le souvenir précis que la sixième Législature des Palaos a ouvert un crédit de 6 000 dollars E.-U. pour compléter le financement du projet de construction routière de Ngaraard lorsqu'il est apparu que le crédit initial de 100 000 dollars E.-U. pourrait être insuffisant. En fait, le crédit de 6 000 dollars E.-U. devait être utilisé pour le versement d'indemnités de subsistance au personnel du Département des travaux publics qui participait à l'exécution du projet.

En tant que représentant élu de la population de la municipalité de Ngaraard à la septième Législature des Palaos, j'ai prononcé une déclaration devant cette municipalité le samedi 22 mars 1980, à l'occasion du passage de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. (Une copie de ladite déclaration a été remise au Fonctionnaire chargé par intérim de l'administration publique et doit figurer dans vos dossiers.) J'ai évoqué à cette occasion le projet de construction routière et souligné qu'il était difficile d'accepter le fait que plus de 100 000 dollars aient été dépensés alors qu'à peine 1 500 m de routes avaient été construits. Je maintiens pour ma part que l'échec du projet était dû en grande partie à la mauvaise gestion des fonds et du personnel, aggravée par des problèmes logistiques. En fait, j'ai moi-même vu le genre de camions à bascule qui étaient utilisés pour amener du gravier de la côte au site de construction. Ils étaient percés en tant d'endroits que la plus grande partie du gravier tombait en cours de route. Lorsque les camions atteignaient leur destination, ils étaient, au mieux, plus qu'à moitié vides. Vous avez, sans nul doute, connaissance de la demande que j'ai déjà présentée pour que tous les fonds et les biens utilisés aux fins du projet fassent l'objet d'une vérification et d'une comptabilité adéquates.

A cet égard, je tiens à attirer votre attention sur la documentation ci-jointe 1/ relative à l'achat, pour le projet, d'un camion neuf coûtant 20 000 dollars E.-U. Je crois savoir qu'il existait à la fin de l'exercice 1978 des allocations excédentaires des travaux publics et qu'une somme de 20 000 dollars E.-U. a été affectée à l'achat dudit véhicule. Vous trouverez dans la réquisition la note de votre prédécesseur indiquant que "ce camion est expressément destiné au projet HUD de construction routière de Ngaraard pour remplacer le vieux camion qui s'y trouve actuellement". Ce camion n'a jamais été livré au site du projet de construction routière de Ngaraard. Selon les informations dont je dispose, il a été acheté mais utilisé ici même à Koror. Je demande par les présentes qu'une enquête soit entreprise pour déterminer ce qu'il est advenu de ce véhicule.

Le 19 février 1980, M. Masuo Kyota, directeur exécutif du Service du logement des Palaos, a informé le Conseil de Ngaraard qu'il disposait d'un montant additionnel de 100 000 dollars E.-U., déjà approuvé, pour la reprise du projet de construction routière. Nous craignons que, faute de l'affectation d'une nouvelle équipe d'action civique au projet, ces 100 000 dollars E.-U. ne soient affectés à d'autres projets du programme d'amélioration de l'équipement (CIP) et que les fins auxquelles ils étaient destinés ne s'en trouvent compromises.

L'achèvement du réseau routier de la municipalité de Ngaraard, qui doit relier les cinq hameaux qu'elle comprend, constitue pour mon peuple un objectif absolument prioritaire. Si les Travaux publics avaient tenu leur promesse, un réseau routier allant de Urung à Ulimang et reliant entre eux les hameaux de Choll aurait grandement facilité la construction du barrage prévu à Ulimang. L'achèvement du réseau routier de la municipalité de Ngaraard permettrait également de centraliser l'enseignement élémentaire à Ulimang, ce qui éliminerait la nécessité de maintenir, à grand frais pour la municipalité, une école élémentaire à Choll et une autre à Ngkeklau. En outre, une bonne infrastructure améliorerait les conditions d'existence de la population de ma municipalité, qui est la plus nombreuse après celle de Koror. Elle fournirait aussi de nouveaux moyens d'existence dans le secteur de la production agricole et d'autres secteurs, de sorte qu'une grande partie de la population n'aurait pas à émigrer vers le centre du district à la recherche d'emplois.

Pour conclure, je tiens à souligner à nouveau mon profond désaccord avec votre recommandation au Haut Commissaire de ne pas envoyer d'équipe supplémentaire d'action civique aux Palaos, recommandation qui contredit l'intention et l'objectif de la résolution No 007 de la Chambre des représentants élus. Les habitants de la

1/ La documentation a été classée dans les dossiers du Secrétariat et est à la disposition des membres du Conseil qui désirent la consulter.

municipalité de Ngaraard sont conscients de leurs besoins et savent ce qu'ils veulent. C'est pourquoi j'ai participé à la rédaction de la résolution No 007 de la Chambre des représentants élus qui exprime leur désir prioritaire en ce qui concerne les projets du CIP dans notre municipalité. Ils seront certes déçus s'il est fait échec à leurs aspirations et à leur désir de voir le projet de construction routière repris dans un proche avenir.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Laurentino ULECHONG

cc : Adrian P. Winkel, Haut Commissaire du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique; Sheila Harden, Présidente du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la Mission de visite de 1980 des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique; Tosiwo Nakamura, Président de la septième Législature des Palaos et Magistrat de la municipalité de Ngaraard, Uchel; Coordinateur du Territoire sous tutelle pour les équipes d'action civique, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, Saïpan.

Pièce jointe

TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE
Bureau de l'Administrateur du District
District des Palaos
Palaos, Iles Carolines occidentales 96940

Le 20 mars 1980

Monsieur Tosiwo Nakamura
Président de la Législature du
District des Palaos
Koror, Palaos, 96940

Objet : Résolution No 007 de la Chambre des représentants élus

Monsieur,

J'ai récemment reçu copie de la résolution No 007 de la Chambre des représentants élus demandant une nouvelle équipe d'action civique pour poursuivre la construction de routes dans la municipalité de Ngaraard. J'ai discuté cette question avec M. Joe Ratholz, coordinateur du Territoire sous tutelle pour les équipes d'action civique et avec plusieurs officiers du bataillon de construction navale qui dirige les équipes de Sea Bees.

Le projet n'a jusqu'ici fait l'objet ni de prévisions de dépenses ni d'une étude de faisabilité. Comme vous le savez, une somme de 100 000 dollars E.-U. a été utilisée pour entreprendre le projet il y a deux ans environ; peu de travaux ont été accomplis et les dépenses de l'administration ont excédé le montant alloué. J'ai demandé au personnel du développement communautaire, en collaboration avec les Sea Bees, de procéder à une estimation officielle du coût d'achèvement du projet. Officieusement, les Sea Bees ont estimé que le projet coûterait plus d'un million de dollars E.-U.

Il n'est pas opportun de poursuivre l'exécution de ce projet, sans en connaître le coût et sans disposer d'une étude de faisabilité. En outre, je recommande qu'une deuxième équipe d'action civique ne soit pas recrutée pour ce projet. L'équipe d'action civique comprend 13 membres et un matériel limité. En deux ans elle n'a pu construire que 5 km de route environ dans le projet de Nekken car elle n'est pas équipée pour de grands projets de construction routière.

En lui envoyant copie de la présente lettre, j'informe le Haut Commissaire du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique que l'administration du District des Palaos se prononce contre le détachement d'une autre équipe de Sea Bees pour le projet de construction routière de Ngaraard.

Veillez agréer, etc.

L'Administrateur par intérim
du District des Palaos,
(Signé) Kim B. BATCHELLER

cc : Haut Commissaire du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, Saïpan, îles Mariannes; Coordinateur du Territoire sous tutelle pour les équipes d'action civique, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, Saïpan, îles Mariannes.
